

## FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Direction générale  
des collectivités locales*

Sous-direction des élus locaux  
et de la fonction publique territoriale

Bureau des élus locaux, du recrutement  
et de la formation des personnels territoriaux

**Circulaire du 25 septembre 2006 relative à l'évaluation du dispositif de résorption de l'emploi précaire prévu par la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001**

NOR : MCTB0600070C

*Le Ministre délégué aux collectivités territoriales à Mesdames et Messieurs les préfets de région ; Mesdames et Messieurs les préfets des départements (métropole et DOM).*

*Références :*

Circulaire NOR : INT/BO1/00298/C du 29 novembre 2001 ;  
Circulaire NOR : LBL B04 10060 C du 9 juillet 2004.

*Pièce jointe :* 1 tableau.

*Résumé :* La présente circulaire a pour objet de recenser les mesures de titularisation intervenues entre le 1<sup>er</sup> juillet 2004 et le 30 juin 2006 dans le cadre des dispositions de la loi du 3 janvier 2001 relative à la résorption précaire dans la fonction publique territoriale. Ce recensement vise à permettre l'établissement d'un bilan national de ces dispositions. Les renseignements demandés sont à fournir pour le 1<sup>er</sup> novembre 2006.

S'inscrivant dans la suite du protocole intervenu en juillet 2000 entre le Gouvernement et six organisations syndicales de la fonction publique, la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale a prévu un dispositif destiné à stabiliser la situation des agents non titulaires dans les trois fonctions publiques, dans le respect des principes généraux qui fondent les recrutements de droit commun des fonctionnaires.

Appliquée à la fonction publique territoriale, cette approche a conduit à fonder l'accès au dispositif de résorption de la précarité sur

deux principes : le caractère tardif de la mise en place des filières et une carence durable dans l'organisation des concours et des recrutements statutaires.

Cette notion de carence des concours a constitué le critère déterminant pour justifier l'introduction de deux mécanismes dérogatoires d'accès à la fonction publique territoriale (l'intégration directe et l'organisation de concours réservés) en faveur des agents non titulaires occupant des fonctions normalement dévolues à des agents titulaires.

L'article 4 de la loi du 3 janvier 2001 prévoyait la possibilité de nommer des agents non titulaires au titre de ces dispositifs pendant cinq années à compter de sa date de publication, soit jusqu'au 4 janvier 2006, date à compter de laquelle ils sont arrivés à échéance.

Néanmoins, le Conseil d'État, interrogé sur l'interprétation à donner de l'article 6 de la loi s'agissant de l'organisation des concours réservés, a considéré que jusqu'à cette date il était possible d'ouvrir des concours. Un certain nombre de concours réservés est donc encore en cours de déroulement pour l'établissement de listes d'aptitudes qui seront valables deux années.

Par circulaire du 29 novembre 2001 susmentionnée, je vous ai précisé les modalités d'application de ces mesures en soulignant que le législateur avait prévu d'en faire un bilan d'évaluation.

Dans la mesure où le dispositif prévu par la loi est désormais arrivé à échéance, il est nécessaire de disposer d'un premier bilan chiffré des nominations intervenues à ce titre pour procéder à son évaluation. J'appelle néanmoins votre attention sur le fait qu'un bilan définitif ne pourra être réalisé qu'après que la période de validité des dernières listes d'aptitudes établies à la suite de l'organisation des concours réservés susmentionnés sera arrivée à échéance.

Par circulaire du 9 juillet 2004, afin de réaliser une évaluation à mi-parcours du dispositif, je vous ai demandé de m'adresser à l'aide d'un tableau un récapitulatif des nominations intervenues dans votre département pour la période du 4 janvier 2001 au 30 juin 2004.

Sur la base du même document dont vous trouverez un exemplaire ci-joint, je vous demande de m'adresser en retour les informations demandées pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2006.

Je vous rappelle que ce tableau de suivi simplifié est susceptible d'être adressé par vos soins aux collectivités de votre département et rapidement complété par elles. Il vous appartiendra néanmoins de m'adresser en retour l'ensemble des informations collectées.

Une réponse est souhaitée dans les meilleurs délais, et au plus tard pour le 1<sup>er</sup> novembre 2006.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général,  
des collectivités locales,*

EDWARD JOSSA



## PERSONNELS

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

—  
*Direction générale  
de la police nationale*

—  
*Direction de l'administration  
de la police nationale*

—  
Sous-direction de la logistique

—  
Bureau de l'habillement

### **Circulaire du 13 septembre 2006 relative à l'acquisition et renouvellement des effets d'uniforme au sein de la police nationale**

NOR : INTC0600079C

*Le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire à destinataires in fine.*

#### *Références :*

Décret n° 2005-1028 du 26 août 2005 relatif à l'acquisition et au renouvellement des effets d'uniforme des fonctionnaires actifs de la police nationale et des adjoints de sécurité.

Arrêté NOR/INTCO500563A du 26 août 2005 fixant les modalités d'application des articles 2 et 3 du décret n° 2005-1028 du 26 août 2005 précité.

Arrêté NOR/INTCO500562A du 26 août 2005 fixant le montant de l'indemnité représentative de frais d'habillement des fonctionnaires actifs de la police nationale et des adjoints de sécurité.

*Pièce jointe :* fiches techniques, paquetages écoles.

L'objet de cette circulaire est de préciser les nouvelles modalités d'acquisition et de renouvellement des vêtements pour l'ensemble des personnels de la police nationale exerçant leur activité en uniforme ou utilisant certains effets d'uniforme.

Le décret n° 2005-1028 du 26 août 2005 a mis en place un nouveau système d'acquisition et de renouvellement des effets d'uniforme conjuguant l'attribution d'un droit d'achat annuel individuel, valorisé en points et d'une indemnité représentative de frais d'habillement.

#### Économie générale de la réforme

Conformément aux articles 2 et 3 du décret précité, les fonctionnaires actifs de la police nationale reçoivent gratuitement les effets et accessoires d'uniforme lors de leur incorporation en école.

Ils sont ensuite tenus de procéder personnellement au renouvellement des vêtements qu'ils ont reçus.

Ils disposent à cet effet d'un droit d'achat annuel valorisé en points qui leur permet de renouveler les effets et accessoires de leur choix dans la limite du vestiaire métier dont ils relèvent.

Un capital annuel de points (CAP) est ainsi ouvert à chaque fonctionnaire quel que soit le corps auquel il appartient, en fonction du métier défini par le service d'affectation, la typologie des métiers ayant été préalablement arrêtée avec les directions de police.

A chaque métier, correspond un vestiaire. Ce vestiaire « métier » comprend l'ensemble des vêtements utiles à la mission, indifféremment acquis antérieurement par le fonctionnaire sur sa masse d'habillement ou par le service de rattachement.

Le capital annuel de points est calculé en fonction des trois critères suivants : la composition du vestiaire, la durée moyenne d'utilisation des vêtements et leur durée moyenne de vie. Des règles particulières de distribution sont également fixées pour certains articles.

Les fonctionnaires procèdent au renouvellement des effets d'uniforme en tant que de besoin, de leur propre initiative ou sur injonction de leur hiérarchie, dans la limite du capital de points disponible.

Quel que soit le service d'appartenance, ce nouveau dispositif établit une égalité de traitement des personnels au regard de l'accès au renouvellement des effets d'uniforme.

Par ailleurs, afin de faciliter la mise en œuvre des dispositions de l'article 4 du décret précité qui édictent que les fonctionnaires actifs et les adjoints de sécurité de la police nationale sont tenus d'assurer l'entretien de leurs effets d'uniforme, l'administration participe à l'entretien des vêtements en allouant une indemnité annuelle représentative de frais d'habillement.

#### Les évolutions organisationnelles au service des policiers

Les objectifs poursuivis à l'occasion de la distribution du nouvel uniforme et de la mise en place d'un nouveau dispositif d'acquisition et de renouvellement des tenues sont notamment :

- de mettre à disposition des personnels des vêtements techniques performants, dont les matières et les formes sont adaptées à l'évolution des missions afin de placer chacun dans les meilleures conditions de réussite opérationnelle ;
- de favoriser le renouvellement régulier des vêtements, condition nécessaire au maintien dans le temps d'une image institutionnelle de qualité à laquelle contribue chaque policier.

Ces évolutions sont l'occasion de rechercher une qualité de service plus efficiente en :

- simplifiant le processus d'accès au renouvellement des vêtements ;
- améliorant la réactivité du secteur logistique pour satisfaire les commandes des personnels et des services ;
- s'engageant sur la qualité et les délais dans un contexte où le volume et la diversité des commandes générées par le nouveau dispositif vont croître sensiblement.

Afin de garantir une livraison sous quinzaine de commandes passées en ligne, à partir d'un catalogue de vêtements, par l'ensemble des personnels et des services, la DAPN examine la possibilité de confier à un partenaire spécialisé la réception des commandes, la confection des vêtements et leur livraison.

Ce nouveau mode d'organisation et de gestion qui limitera les besoins de stockage, allégera les tâches des agents de la filière logistique et portera sur un triple engagement délais-qualité-sécurité, pourrait être mis en œuvre début 2008.

Dans l'intervalle, les personnels comme les services, passeront leurs commandes sur la boutique électronique de la DAPN.

A compter de l'été 2006, les CAP individuels seront ouverts progressivement, en fonction des dates de port de l'uniforme arrêtées dans les départements. Chaque agent concerné bénéficiera, d'un compte personnel accessible à partir de la boutique électronique, enregistrant les mouvements (crédits-débits) en points liés à l'alimentation du compte et à la passation des commandes selon des modalités décrites infra.

C'est ainsi l'ensemble de l'organisation de l'acquisition et de la distribution des vêtements au sein de la police nationale qui aura été transformé avec pour volonté d'améliorer et de simplifier le service attendu par les personnels.

### 1. Dotation initiale

#### *La scolarité*

Lors de leur admission dans les écoles de la police nationale, les élèves perçoivent, à titre gratuit, un paquetage composé d'éléments des tenues d'uniforme de service général, d'honneur et de tenues d'exercice spécifiques aux écoles.

A l'issue de la scolarité, le métier du stagiaire auquel est associé un vestiaire (cf fiches techniques infra) est défini par le service d'affectation dans le respect des typologies de métiers préalablement arrêtées avec les directions de police. Les policiers disposant, dès la sortie d'école, du capital annuel de point correspondant au métier relevant de leur première affectation, il leur appartient de compléter leur paquetage en utilisant ce CAP.

Cependant, les personnels pour lesquels la première affectation exige l'un des effets spécifiques énumérés sur la fiche technique A jointe en annexe, en disposeront gracieusement sur commande du SGAP dont relève le service d'affectation.

Les fonctionnaires affectés dans une unité CRS ou motocycliste se voient doter par la DAPN d'un paquetage spécifique à titre gratuit.

#### *Les adjoints de sécurité*

Les adjoints de sécurité bénéficient lors de leur incorporation en école d'un paquetage de première dotation.

En application de l'article 11 de l'arrêté interministériel du

24 août 2000 fixant les droits et obligations des adjoints de sécurité, ils doivent, dès la cessation de leur contrat, rendre leurs effets d'uniforme à l'exception des effets dits consommables (chemiserie, chaussures, et effets de sport).

Ces effets seront remis au SGAP du ressort géographique dont ils relèvent par les services affectataires. Les vêtements en très bon état seront nettoyés et recyclés par les SGAP pour constitution d'un stock ponctuel de dépannage ADS.

#### *Les cadets*

Les cadets de la République perçoivent à titre gratuit lors de leur incorporation dans une structure de formation, un paquetage « CADET ».

Lorsqu'ils sont affectés en qualité d'adjoint de sécurité, ils reçoivent un paquetage « ADS » et restituent leurs insignes « cadet ».

En cas de cessation de leur contrat, ils doivent restituer aux structures de formation où ils effectuent leur scolarité, leurs effets d'uniforme à l'exception des effets dits consommables (chemiserie, chaussures, et effets de sport). Les vêtements en très bon état seront nettoyés et recyclés par les écoles pour constitution d'un stock ponctuel de dépannage.

## **2. Le renouvellement des effets d'uniforme et le capital annuel de points (CAP)**

Le renouvellement des effets d'uniforme intervient sur initiative des fonctionnaires ou sur injonction du chef de service.

Seuls les effets d'uniforme entrant dans la composition du vestiaire métier du fonctionnaire lui sont accessibles, dans la limite du capital de points disponible au moment de l'acquisition.

#### *Bénéficiaires*

Sont bénéficiaires d'un capital annuel de points, les fonctionnaires de police appartenant à l'un des trois corps actifs affectés dans un service relevant de la direction générale de la police nationale.

Sont exclus de cette règle :

- les cadets ;
- les adjoints de sécurité ;
- les réservistes ;
- les personnels relevant du service de coopération technique internationale de police (SCTIP) affectés à l'étranger ;
- les musiciens de la police nationale.

#### *Le vestiaire métier*

##### **Cas général**

Le vestiaire métier est constitué par l'ensemble des effets d'uniforme utiles au fonctionnaire pour exercer ses missions. Il tient compte du corps d'appartenance et de l'affectation opérationnelle de l'intéressé. Le métier exercé est déterminé par le chef de service.

Trois grandes catégories de métiers sont instituées. Elles bénéficient du capital annuel de point suivant :

- La catégorie « actifs tenues », regroupe les métiers suivants : SG, VTT-ROLLER, Brigade de Contrôle Technique, Autoroutier, Police des Transports en Commun, BAC, Cyclomotoriste, Moniteur APP et Brigade Cynophile. Le capital annuel de points est de 800 points ;
- La catégorie « actifs tenues spécialistes » regroupe les spécialités suivantes : MO, MOTO. Le capital annuel de points est de 1200 points ;
- La catégorie « actifs civils et autres » rassemble l'ensemble des fonctionnaires exerçant en civil. Le capital annuel de points est de 400 points. Ces personnels peuvent acquérir un ou plusieurs effets composant la tenue de service général ou la tenue d'honneur (vestiaire métier SG).

Parmi ces personnels, ceux qui n'ont jamais été dotés d'une tenue d'honneur ont la possibilité d'en bénéficier. Le capital annuel de points est dans ce cas affecté en totalité pour deux années à l'acquisition de la tenue d'honneur et ne redevient disponible qu'à l'issue. Le bénéficiaire contacte le SGAP qui passe la commande et neutralise le CAP.

En outre, sont rattachés à cette catégorie, pour assurer le renouvellement des effets non spécifiques, les personnels exerçant un métier pour

lequel les tenues spécifiques demeurent à la charge du service d'appartenance (brigades fluviales, égoutiers, brigades équestres, CRS de montagne, GIPN, RAID,...).

#### **Cas particuliers**

Situation des personnels disposant de tenues spécifiques mises à disposition par leur service d'emploi.

Les personnels affectés au SCTIP en poste à l'étranger, perçoivent un paquetage spécifique (pays chaud ou pays froid) pris en charge par le SCTIP. Pendant la durée de leur séjour à l'étranger, leur capital annuel de points est éteint et sera réouvert à leur retour.

Les personnels, musiciens de la police nationale disposent de tenues spécifiques mises à disposition par leur service d'emploi. L'acquisition et le renouvellement des tenues de concert et de gala sont pris en charge par leur service d'emploi. Ils ne disposent pas de capital annuel de points.

L'équipement spécifique des personnels pour lesquels un vestiaire métier n'a pas été défini est pris en charge par le service d'appartenance du policier.

#### **Procédure applicable outre-mer**

Le déploiement de la nouvelle tenue outre mer est programmé courant 2007. Les personnels exerçant leurs fonctions outre-mer bénéficieront du même système d'acquisition et de renouvellement des effets que ceux de la métropole (capital annuel de points).

Les vestiaires métiers spécifiques à l'outre-mer seront définis ultérieurement.

#### **Renouvellement des effets d'uniforme pour les ADS**

Le renouvellement des effets des ADS est effectué sur demande du chef de service ou sur présentation de l'effet usagé. Le SGAP apprécie l'opportunité de la demande.

Les ADS sont responsables de leur vestiaire. Toute perte ou vol doit être signalé à la hiérarchie sans délai, dès la découverte de la perte ou de l'infraction. Toute perte ou vol dû à la négligence constitue une faute disciplinaire, susceptible d'engager, en outre, la responsabilité pécuniaire du détenteur.

#### **La réserve civile**

Selon la nature des fonctions qu'ils exercent, les réservistes de la police nationale exercent leurs missions en tenue civile ou bien en tenue d'uniforme. La tenue d'uniforme et les insignes de grade portés sont alors ceux qu'ils détenaient lors de la cessation de leur lien avec le service.

Au-delà de la cessation d'activité et pendant tout le temps que dure l'obligation de disponibilité, le réserviste (statutaire ou volontaire) doit conserver et maintenir en état d'utilisation les effets d'habillement, y compris de spécialité, qui constituaient sa tenue d'uniforme.

En période d'activité, le réserviste astreint au port de l'uniforme perçoit de son service d'emploi les insignes de manche « police nationale » et écussons « réserve civile », ainsi que, le cas échéant, les éléments manquants (ancienne ou nouvelle tenue) et le petit matériel. En dehors de ces périodes, les insignes et écussons demeurent dans le service. Les effets nouveaux ou le remplacement des effets usagés ou détériorés sont à la charge du service à l'exception de ceux mis à disposition des réservistes lors de grands événements. Le financement est alors assuré par la DAPN.

A l'issue de la durée de l'obligation de disponibilité, les réservistes de la police nationale restituent au SGAP, sur demande de l'administration, les effets et accessoires qu'ils ont perçus pendant leur activité dans la police nationale.

#### **Les articles de sécurité**

Les articles de sécurité (casque VTT, casque Motocycliste, casque Cyclomotoriste, chasuble de haute visibilité, effets pare-coups,...) restent à la charge des services.

Les insignes d'identification d'unités sont approvisionnés et pris en charge par les services (le visuel des insignes est soumis à l'approbation de chaque direction d'emploi qui les transmet à la DAPN pour validation par le directeur général de la police nationale).

## **3. Évolutions dans la carrière**

#### *Mutation, changement d'affectation*

##### **Mutation sans changement de métier**

Aucun complément de paquetage n'est accordé à l'exception de la situation des personnels mutés dans les DOM, les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie. Dans ce cas, le complément de paquetage est financé par la DAPN et comporte les effets spécifiques outre-mer. Le capital annuel de points ne subit aucun ajustement.

Jusqu'à la mise en place des vestiaires outre-mer, tout fonctionnaire muté de métropole vers une destination outre-mer et disposant d'un CAP voit celui-ci neutralisé.

#### Mutation ou changement d'affectation sur décision du chef de service avec changement de métier

Lors d'un changement de service ou de fonctions impliquant un changement de « métier » ou de « spécialité », un complément de paquetage est, le cas échéant, remis gratuitement au fonctionnaire :

- Si le changement de métier, impliquant le port d'une tenue de travail différente de celle précédemment portée, intervient après avis d'une commission administrative paritaire, la DAPN prend en charge les effets énumérés sur la fiche technique A jointe en annexe, correspondants au nouveau métier.
- Si le changement de métier intervient sur décision interne du chef de service et sur des missions non exercées jusqu'alors par le fonctionnaire, les effets spécifiques mentionnés sur la fiche technique A et liés à la nouvelle spécialité sont à la charge du service.

Dans ces deux hypothèses, le service affectataire initie la commande sur la boutique électronique. Celle-ci est validée par le SGAP.

Dès le changement de métier, le fonctionnaire peut, dans la limite du nombre de points dont il dispose, acquérir les effets entrant dans la composition de ce nouveau vestiaire métier. L'ajustement de son capital annuel de points est effectué à la date anniversaire d'ouverture du CAP (voir exemple 2 en annexe I).

#### Changement de grade, changement de corps

Lors d'un changement de grade, sans changement de corps, le capital annuel de points ne fait pas l'objet d'un ajustement.

Lors d'un changement de corps, un nouveau capital annuel de points est ouvert à l'issue de la formation initiale. L'ancien capital annuel de points est éteint sans report de points possible à l'entrée en école.

### 4. Règles de gestion

#### L'ouverture du capital annuel de points

L'ouverture du capital annuel de points intervient :

- à l'issue de la formation initiale ;
- un an après l'autorisation de port d'une nouvelle tenue remise par l'administration (nouvelle tenue de service général, motocycliste, maintien de l'ordre, outre-mer ...)
- au 1er janvier 2007 pour l'ensemble des personnels relevant de la catégorie « actifs civils et autres » et n'ayant perçu aucun effet à l'occasion de la distribution de la nouvelle tenue ;
- à l'issue d'une réintégration (disponibilité – détachement...)

Les règles de gestion concernant les personnels des compagnies républicaines de sécurité sont en cours de définition et feront l'objet d'une instruction spécifique.

Chaque année à la date anniversaire d'ouverture du capital annuel de points, le droit d'achat est crédité automatiquement du nombre de points correspondant au vestiaire métier auquel le fonctionnaire est rattaché.

L'ouverture du capital annuel de points relève de la responsabilité du SGAP du ressort géographique dont relève le fonctionnaire. Pour les fonctionnaires concernés par le déploiement de la nouvelle tenue, l'ouverture du CAP est initiée automatiquement une année après la date de port de la tenue par le fonctionnaire.

#### L'extinction du capital annuel de points

Le capital annuel de points s'éteint lorsque les personnels sont placés dans l'une des situations suivantes :

- détachement ;
- disponibilité ;
- congé parental ;
- congé maladie (congé longue maladie et congé longue durée) ;
- entrée en école suite à une réussite à un concours de police ;
- départ à la retraite ;
- radiation ;
- démission ;
- révocation.

La date prise en considération est la date d'effet de la décision administrative. À l'issue d'une cessation temporaire d'activité, un nouveau capital annuel de points est ouvert en fonction du grade, du service d'affectation et du métier à la date de la réintégration.

En cas de cessation définitive d'activité, autre que le départ en retraite, le fonctionnaire doit restituer à son service l'ensemble des effets et attributs reçus ou en sa possession. Le SGAP du ressort géographique dont

relève le service affectataire, sera destinataire de ces articles et procédera, s'ils sont en très bon état, au nettoyage et recyclage des effets pour constitution d'un stock ponctuel de dépannage.

L'extinction du CAP et sa réouverture sont de la responsabilité du SGAP.

#### Limitation de distribution de certains effets

Le renouvellement de certains effets est limité, en raison de leur durée de vie et de leur coût. L'objectif est en effet d'assurer un renouvellement régulier de tous les effets et non de consacrer le capital point à seulement certains d'entre eux.

Les effets suivants seront limités automatiquement à :

- deux renouvellements tous les cinq ans : ceinture, vareuse, chaussures basses noires honneur et escarpins ;
- trois renouvellements tous les cinq ans : blouson chaud et chaussures commando.

#### Gestion des points non utilisés

Les points attribués annuellement au titre du droit d'achat et non utilisés sont reportés automatiquement à hauteur de la moitié l'année suivante. Le report est arrondi au chiffre entier inférieur (voir exemple 1 en annexe I)

#### Effets détériorés ou volés

Dans le cas d'une détérioration au cours d'une opération de police d'un effet d'uniforme, un échange de vêtement est effectué par le SGAP de rattachement qui procède à la commande et délivre gracieusement l'effet remplacé. Le capital annuel de points n'est pas modifié.

Les fonctionnaires actifs de la police nationale sont responsables de leurs effets d'habillement, qu'ils aient été remis gratuitement par l'administration ou acquis dans le cadre du dispositif individuel de renouvellement. Toute perte ou vol doit être signalé à la hiérarchie sans délai, dès la découverte de la perte ou de l'infraction. Toute perte ou vol dû à la négligence constitue une faute disciplinaire, susceptible d'engager, en outre, la responsabilité pécuniaire du détenteur.

Il est rappelé qu'aux termes des critères généraux de la notion d'accident (article 34-2 de la loi du 11 janvier 1984), ne peuvent être pris en compte par l'administration les effets détériorés que dans les hypothèses d'accidents survenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice des fonctions, lors d'un acte de dévouement dans un intérêt public, lors d'un acte mettant les jours des fonctionnaires de police en péril pour sauver la vie d'une ou de plusieurs tierces personnes.

Le fonctionnaire doit restituer au bureau de l'habillement du SGAP gestionnaire accompagné d'un procès verbal de détérioration signé par le chef de service, l'effet vestimentaire détérioré (note DLP/SDE/BMFSH/N° 1503 du 3 novembre 1993).

Dans le cas de vol d'effet d'uniforme de police au cours de l'accomplissement d'une mission par le fonctionnaire, il appartiendra au SGAP gestionnaire d'instruire les dossiers.

### 5. Procédures applicables aux commandes

Le fonctionnaire ne peut commander, dans la limite des points disponibles, que les effets faisant partie de son vestiaire métier, les attributs correspondant à son grade et les insignes de sa direction d'appartenance.

Les SGAP et les services de police peuvent commander tous les articles inscrits au catalogue central.

#### Les commandes

Le dispositif suivant est mis en place dans l'attente du processus d'externalisation de la fonction habillement.

Les commandes sont saisies directement sur la boutique électronique par les chargés de matériel sur demande des personnels ou par les personnels lorsqu'un code confidentiel leur aura été délivré par les référents GMMPN des différents services.

L'évolution du capital annuel de points peut être consultée à tout moment par le fonctionnaire lorsque celui-ci dispose d'un code confidentiel ou par le chargé de matériel.

Enregistrées avant le 20 du mois, les commandes seront traitées et livrées dans les services le mois suivant, à l'exception des articles mentionnés dans les vestiaires et jusque là approvisionnés directement par les SGAP. Le délai de livraison dépendra alors du temps de fabrication de ces articles, qu'il s'agisse d'effets sur mesure ou d'effets spécifiques.

Cette procédure évoluera lors du transfert de l'ensemble de la prestation à un partenaire extérieur.

*Le sur-mesure (effets d'habillement ne correspondant pas aux tailles normalisées retenues par le ministère de l'intérieur)*

Les commandes d'effets d'habillement ne correspondant pas aux tailles approvisionnées par l'administration sont également saisies directement sur la boutique électronique par les chargés de matériel sur demande des personnels ou par les personnels lorsqu'un code confidentiel leur aura été délivré par les référents GMPN des différents services.

Les commandes sont alors directement traitées par les SGAP qui contactent les personnels concernés pour procéder aux prises de mesure et à l'approvisionnement de ces articles. Les effets sur-mesure sont imputés sur le capital annuel de points des fonctionnaires dans les mêmes conditions que les effets correspondant aux tailles approvisionnées par l'administration.

#### *L'utilisation des régies de recette*

Les personnels peuvent acquérir sur leurs propres deniers, les effets d'uniforme entrant dans la composition de leur vestiaire et selon les limitations de distribution fixées par l'administration (blouson chaud, chaussures commando,...).

Cette possibilité n'est ouverte que si le fonctionnaire ne dispose plus des points suffisants sur son capital annuel de points. Le règlement s'effectue auprès de la régie de recette. La commande est alors passée par le SGAP qui constate que l'intéressé a procédé au paiement. La livraison sera faite au service dans les mêmes conditions que les commandes passées sur le CAP.

*L'ouverture du dispositif interviendra le 2 octobre 2006*

#### **6. Indemnités représentatives de frais d'habillement**

L'indemnité représentative de frais d'habillement est annuelle (pas de prorata) et servie directement sur le traitement. Elle concerne uniquement les personnels exerçant leurs fonctions dans un service relevant de la direction générale de la police nationale au 1er janvier de l'année au titre de laquelle l'indemnité est versée.

Sont exclus les personnels : en détachement, en disponibilité, en CLM, CLD et les élèves.

L'indemnité est fixée à 70 € pour l'ensemble des personnels actifs et adjoints de sécurité relevant de la DGP.

Elle est de 170 € pour les personnels qui exercent en tenue civile et dont l'affectation à des missions particulières de surveillance des établissements de jeux ou des protections rapprochées de hautes personnalités françaises et étrangères nécessite l'acquisition de vêtements de ville très spécifiques. La liste nominative des personnels concernés devra être communiquée aux SGAP par les services, en début d'année.

Je vous demande de veiller à une application rigoureuse de ces dispositions qui ont pour objet d'améliorer les modalités d'accès des personnels policiers au renouvellement de leurs uniformes et de valoriser l'image institutionnelle de la police nationale auprès de nos concitoyens.

*Le préfet, directeur général,  
de la police nationale,*

MICHEL GAUDIN

#### **Liste des destinataires**

Monsieur le préfet de police, Messieurs les préfets de régions, préfets de zones de défense ; Monsieur le préfet des Yvelines, à l'attention de Messieurs les préfets et sous-préfets délégués pour la sécurité et la défense, secrétaires généraux pour l'administration de police (directions techniques) ; Messieurs les préfets des régions Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion ; Messieurs le préfet, haut-commissaire de la république en Nouvelle-Calédonie et dépendances ; Madame le préfet, haut-commissaire de la république en Polynésie Française ; Monsieur le préfet repréant du gouvernement à Saint-Pierre et Miquelon ; Monsieur le préfet administrateur supérieur des îles Wallis-et-Futuna (service administratif et technique de la police nationale) ; Monsieur le préfet, directeur de la surveillance du territoire ; Monsieur le préfet, chef du service de coopération technique internationale de police ; Monsieur le directeur central des renseignements généraux ; Monsieur le directeur central de la sécurité publique ; Monsieur le directeur central de la police judiciaire ; Monsieur le directeur central des compagnies républicaines de sécurité ; Monsieur le directeur de la formation de la police nationale ; Monsieur le directeur, chef de l'inspection générale de la police nationale ; Monsieur le chef du service de protection des hautes personnalités ; Monsieur le chef du service central automobile ; Monsieur le chef du service de sécurité du ministère de l'intérieur ; Monsieur le chef de l'unité de recherche, d'assistance, d'intervention et de dissuasion.

#### **Proratization des indemnités masse au titre de l'année 2005**

CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION			
Bénéficiaires	Textes	Montant	Montant proratisé
Brigadier major Brigadier chef Brigadier de police	Décret n° 69-365 du 22/04/69 Décret n°79-374 du 02/05/79 Arrêté du 18/12/92	139,34€	92,89€ (1)
Gardiens de la paix		133,55€	89,03€ (1)
Formation cycliste et cyclomotocycliste de la police nationale	Décret n°79-374 du 2 mai 1979 modifié par l'arrêté du 18/12/92	28,97€	19,31€ (1)
		16,31€	10,87€ (1)
Mutation de CRS vers SP ou PP ou inversement		57,02€	38,01€ (1)
Mutation de service général vers la formation motocycliste CRS, SP ou PP		219,07€	146,05€ (1)
Mutation de formation motocycliste vers service général		156,41€	104,27€ (1)
Gradés et gardiens CRS	Décret n°72-177 du 06/03/72 Arrêté du 18/12/92	11,43€	7,62€ (1)

(1) Produit acheté par le SGAP

CORPS DES OFFICIERS			
Bénéficiaires	Textes	Montant	Montant proratisé
CRS SP PAF PP SSMI DAPN DFPN IGPN DCPJ DST DCRG SCTIP SPHP	Décret n° 69-365 du 22/04/69 Décret n°79-374 du 02/05/79 Arrêté du 18/12/92	182,18€	121,45€ (1)
Ex inspecteurs	Décret n°79-374 du 02/05/79 Arrêté du 18/12/92	164,49€	109,66€ (1)
SPHP		109,46€	72,97 (1)
RG (service courses et jeux)		109,46€	72,96€ (1)
PAF		78,36€	52,24€ (1)
Elèves		182,18€	121,45€ (1)

CORPS DES OFFICIERS			
Bénéficiaires	Textes	Montant	Montant proratisé
Formation motocycliste CRS, SP, PP	Décret n°79-374 modifié par l'arrêté du 18/12/92	28,97€	19,31€ (1)
Formation cycliste et cyclomotoriste de la police nationale		16,31€	10,87€ (1)
(1) Produit acheté par les SGAP			

CORPS DES COMMISSAIRES			
Bénéficiaires	Textes	Montant	Montant proratisé
CRS Directeur ENSP Directeur ENSOP Directeur ENP	Décret n°79-374 du 02/05/79 Arrêté du 18/12/92	182,18€	121,45€ (1)
SPHP		164,49€ 197,27€ (1ère mise en dotation d'habillement pour le SPHP)	109,66 (1) 131,51€ (1ère mise en dota- tion d'habil- lement pour le SPHP)
SP PAF PP SSMI Adjoint au direc- teur d'école		78,36€ 109,46€ (1ère mise en dotation pour PP PJ (service proxénétisme et stupéfiant)	52,24€ (1) 72,97€ (1ère mise en dota- tion pour PP PJ (service proxénétisme et stupéfiant)
(1) Produit acheté par les SGAP			

**Textes abrogés**

NATURE DU TEXTE	TEXTES ABROGÉS
Décret n° 2005-1028 du 26 août 2005 relatif à l'acquisition et au renouvellement des effets d'uniforme des fonctionnaires actifs de la police nationale et des adjoints de sécurité	Décret n° 69-365 du 22 avril 1969 modifié portant extension du régime de la masse aux commandants et officiers, gradés et gardiens de la paix de la police nationale et fixant le montant de cette indemnité
Arrêté du 26 août 2005 fixant les modalités d'application des articles 2 et 3 du décret n° relatif à l'acquisition et au renouvellement des effets d'uniforme des fonctionnaires actifs de la police nationale	Décret n° 72-177 du 6 mars 1972 modifiant le régime de fixation des indemnités d'habillement prévues par le décret n° 69-365 du 22 avril 1969 et instituant une indemnité complémentaire d'habillement pour les gradés et gardiens des compagnies républicaines de sécurité ainsi qu'une indemnité de changement d'uniforme
Arrêté du 26 août 2005 fixant le montant de l'indemnité représentative de frais d'habillement des fonctionnaires de la police nationale et des adjoints de sécurité	Décret n° 79-375 du 2 mai 1979 allouant des indemnités d'uniforme et d'habillement à certains fonctionnaires des services actifs de la police nationale

ANNEXE I

EXEMPLES DE CALCUL DE CAP

**Exemple 1 : report de points**

Un gardien de la paix en service général pour un CAP de 800 points.

1<sup>re</sup> année.

Le fonctionnaire dispose de 800 points : il utilise 551 points, il lui reste donc 249 points. Le calcul du report se fait ainsi :  $249 / 2 = 124,5$  soit 124 points

2<sup>e</sup> année.

À la date anniversaire de port de la tenue, le capital de points du fonctionnaire est augmenté de 800 points qui s'ajoutent au reliquat en cours de l'année précédente, soit :  $800 + 124 = 924$  points.

**Exemple 2 : changement de métier**

Principe : la date anniversaire du capital point reste inchangée.

Un gardien de la paix en service général muté en « maintien de l'ordre – CRS » le 1<sup>er</sup> novembre 2008 et dont le CAP a été ouvert le 1<sup>er</sup> mars 2007.

1<sup>re</sup> année.

1<sup>er</sup> mars 2007 : le fonctionnaire en service général dispose de 800 points. Il utilise 600 points, il lui reste donc 200 points.

Son report pour l'année suivante sera de  $200/2 = 100$ .

2<sup>e</sup> année.

1<sup>er</sup> mars 2008 : Le fonctionnaire dispose de 800 points (nombre de points correspondant à une affectation en SG) + 100 points de report, soit 900 points.

1<sup>er</sup> novembre 2008, mutation en CRS : lors de son changement de métier le fonctionnaire perçoit un complément de vestiaire CRS. Il continue à utiliser son capital annuel de points initial jusqu'à la date anniversaire du CAP en l'espèce le 1<sup>er</sup> mars 2009. Il utilise 800 points, il lui reste donc 100 points.

Son report pour l'année suivante sera de  $100/2 = 50$ .

3<sup>e</sup> année.

1<sup>er</sup> mars 2009 : Le fonctionnaire dispose de 1200 points (nombre de points correspondant à une affectation en MO) + 50 points de report, soit 1 250 points.

FICHE TECHNIQUE A

LISTE DES EFFETS VESTIMENTAIRES ATTRIBUÉS A UN FONCTIONNAIRE EN PRIMO AFFECTATION DANS UN VESTIAIRE SPÉCIALISTE

QUANTITÉ	LIBELLÉ
1	Combinaison BCT
1	Combinaison bac métropole
1	Combinaison maître-chien
1	Cotte MO
1	Veste imper cyclo 2000
1	Pantalon VTT
1	Blouson BCT
1	Surpantalon cyclo
1	Blouson MO
1	Chaussure sport noir (VTT)
2	Chemises maintien de l'ordre type F1
2	Polos bleu glacier police nationale
1	Gants de maintien de l'ordre

FICHES TECHNIQUES			
Vestiaires Métiers			CAP
Service général	Fiche n° 1	Corps d'encadrement et d'application	800
	Fiche n° 2	Corps de commandement	800
	Fiche n° 3	Corps de conception et de direction	800
BAC	Fiche n° 4	Corps d'encadrement et d'application	800
	Fiche n° 5	Corps de commandement	800
Police des transports en commun	Fiche n° 6	Gardien de la paix	800
	Fiche n° 7	Corps de commandement	800
Moniteur de Tir et APP – Permanent	Fiche n° 8	Corps d'encadrement et d'application	800
	Fiche n° 9	Corps de commandement	800
V.T.T. ROLLER	Fiche n° 10	Corps d'encadrement et d'application	800
	Fiche n° 11	Corps de commandement	800
Autoroutier	Fiche n° 12	Corps d'encadrement et d'application	800
	Fiche n° 13	Corps de commandement	800
Brigade de contrôle technique	Fiche n° 14	Corps d'encadrement et d'application	800
	Fiche n° 15	Corps de commandement	800
Cyclomotoriste	Fiche n° 16	Corps d'encadrement et d'application	800
Brigade cynophile	Fiche n° 17	Corps d'encadrement et d'application	800
Maintien de l'ordre	Fiche n° 18	Corps d'encadrement et d'application	1 200
	Fiche n° 19	Corps de commandement	1 200
	Fiche n° 20	Corps de conception et de direction	1 200
Motocycliste	Fiche n° 21	Tous corps	1 200

## FICHE TECHNIQUE N° 1

VESTIAIRE MÉTIER : SERVICE GÉNÉRAL

**Corps d'encadrement et d'application**

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Aiguillette	60
Barrette police rétro-réfléchissante 2003	10
Blouson chaud 2003	670
Blouson léger coupe-vent	200
Blouson mi-saison 2003	200
Casquette rigide	70

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Casquette souple nouvelle tenue 2003	70
Ceinture cuir noir	50
Chaussures basses noires honneur ou escarpins	290
Chaussures commando 2003	400
Chemise blanche honneur 2003	60
Chemise SG 2003	60
Chemisette SG 2003	60
Cordon de sifflet	8
Coulant support de bâton	15
Couvre casquette blanc	15
Cravate 2003	25
Écusson brodé direction 2003	15
Écusson brodé rond identification 2003	15
Gants nylon blanc	15
Insigne brodé poitrine PT FT / AGRIP	10
Insigne casquette	10
Insigne poitrine de grade	10
Insigne poitrine direction sur cuir	10
Manchon de grade 2003	15
Mi-chaussette noire	10
Pantalon honneur ou jupe honneur GG 2003	90
Pantalon SG été 2003	115
Pantalon SG mi-saison 2003	115
Patte épaule de grade	20
Pull-over	160
Sifflet	10
Capital annuel de points (cap) 800	

## FICHE TECHNIQUE N° 2

VESTIAIRE MÉTIER : SERVICE GÉNÉRAL

**Corps de commandement**

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Aiguillette	60
Barrette police rétro-réfléchissante 2003	10
Blouson chaud 2003	670
Blouson léger coupe-vent	200
Blouson mi-saison 2003	200
Casquette officier	300
Casquette souple nouvelle tenue 2003	70
Ceinture cuir noir	50
Chaussures basses noires honneur ou escarpins	290
Chaussures commando 2003	400

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Chemise blanche honneur 2003	60
Chemise SG 2003	60
Chemisette SG 2003	60
Cordon de sifflet	8
Coulant support de bâton	15
Cravate 2003	25
Écusson brodé direction 2003	15
Écusson brodé rond identification 2003	15
Gants nylon blanc	15
Gants officier (1)	100
Insigne brodé poitrine direction PT FT / AGRIP	10
Insigne casquette à pressions	10
Insigne poitrine de grade	10
Insigne poitrine direction sur cuir	10
Manchon de grade 2003	15
Mi-chaussette noire	10
Pantalon ou jupe officier honneur (1)	250
Pantalon SG été 2003	115
Pantalon SG mi-saison 2003	115
Patte épaule de grade	20
Pull-over	160
Sifflet	10
Vareuse officier (1)	500
(1) Produit acheté par les SGAP	
Capital annuel de points (cap) 800	

## FICHE TECHNIQUE N° 3

VESTIAIRE MÉTIER : SERVICE GÉNÉRAL

## Corps de conception et de direction

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Aiguillette	60
Barrette police rétro-réfléchissante 2003	10
Blouson chaud 2003	670
Blouson léger coupe-vent	200
Blouson mi-saison 2003	200
Casquette rigide ou tricorne (1)	300
Casquette souple nouvelle tenue 2003	70
Ceinture cuir noir	50
Chaussures basses noires honneur ou escarpins	290
Chaussures commando 2003	400
Chemise blanche honneur 2003	60
Chemise MO type F1	60

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Chemise SG 2003	60
Chemisette SG 2003	60
Combinaison bac	500
Cordon de sifflet	8
Coulant support de bâton	15
Cravate 2003	25
Écusson brodé direction 2003	15
Écusson brodé rond identification 2003	15
Gants nylon blanc	15
Gants peau noire commissaire (1)	100
Insigne brodé poitrine PT FT / AGRIP	10
Insigne casquette à pressions (1)	10
Insigne poitrine de direction sur cuir	10
Insigne poitrine de grade (1)	10
Manchon de grade 2003	15
Mi-chaussette noire	10
Pantalon ou jupe commissaire honneur (1)	250
Pantalon SG été 2003	115
Pantalon SG mi-saison 2003	115
Patte épaule de grade (1)	100
Pull-over	160
Sifflet	10
Vareuse été commissaire (1)	500
(1) Produit acheté par les SGAP	
Capital annuel de points (cap) 800	

## FICHE TECHNIQUE N° 4

VESTIAIRE MÉTIER : BAC

## Corps d'encadrement et d'application

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Aiguillette	60
Barrette police rétro-réfléchissante 2003	10
Blouson chaud 2003	670
Blouson léger coupe-vent	200
Blouson mi-saison 2003	200
Casquette rigide	70
Casquette souple nouvelle tenue 2003	70
Ceinture cuir noir	50
Chaussures basses noires honneur ou escarpins	290
Chaussures commando 2003	400
Chemise blanche honneur 2003	60
Chemise MO type F1	60

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Chemisette SG 2003	60
Combinaison bac	500
Cordon de sifflet	8
Coulant support de bâton	15
Couvre-casquette blanc	15
Cravate 2003	25
Écusson brodé direction 2003	15
Écusson brodé rond identification SP 2003	15
Gants de maintien de l'ordre	60
Gants nylon blanc	15
Insigne brodé poitrine PT FT / AGRIP	10
Insigne casquette	10
Insigne poitrine de grade	10
Insigne poitrine direction sur cuir	10
Manchon de grade 2003	15
Mi-chaussette noire	10
Pantalon honneur GG 2003 ou jupe honneur GG 2003	90
Pantalon SG été 2003	115
Patte épaule de grade	20
Pull-over	160
Sifflet	10
Capital annuel de points (cap) 800	

## FICHE TECHNIQUE N° 5

VESTIAIRE MÉTIER : BAC

## Corps de commandement

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Aiguillette	60
Barrette police rétro-réfléchissante 2003	10
Blouson chaud 2003	670
Blouson léger coupe-vent	200
Blouson mi-saison 2003	200
Casquette officier	300
Casquette souple nouvelle tenue 2003	70
Ceinture cuir noir	50
Chaussures basses noires honneur ou escarpins	290
Chaussures commando 2003	400
Chemise blanche honneur 2003	60
Chemise MO type F1	60
Chemisette SG 2003	60
Combinaison bac	500
Cordon de sifflet	8

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Coulant support de bâton	15
Cravate 2003	25
Écusson brodé direction 2003	15
Écusson brodé rond identification 2003	15
Gants de maintien de l'ordre	60
Gants nylon blanc	15
Gants officier (1)	100
Insigne brodé poitrine direction PT FT / AGRIP	10
Insigne casquette à pressions	10
Insigne poitrine de grade	10
Insigne poitrine direction sur cuir	10
Manchon de grade 2003	15
Mi-chaussette noire	10
Pantalon ou jupe officier honneur (1)	250
Pantalon SG été 2003	115
Patte épaule de grade	20
Pull-over	160
Sifflet	10
Vareuse officier (1)	500
(1) Produit acheté par les SGAP	
Capital annuel de points (cap) 800	

## FICHE TECHNIQUE N° 6

VESTIAIRE MÉTIER : POLICE DES TRANSPORTS EN COMMUN

## Corps d'encadrement et d'application

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Aiguillette	60
Barrette police rétro-réfléchissante 2003	10
Blouson chaud 2003	670
Blouson léger coupe-vent	200
Blouson mi-saison 2003	200
Casquette rigide	70
Casquette souple nouvelle tenue 2003	70
Ceinture cuir noir	50
Chaussures basses noires honneur ou escarpins	290
Chaussures commando 2003	400
Chemise blanche honneur 2003	60
Chemise SG 2003	60
Chemisette bleu marine	60
Chemisette SG 2003	60
Cordon de sifflet	8
Coulant support de bâton	15

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Couvre-casquette blanc	15
Cravate 2003	25
Écusson brodé direction 2003	15
Écusson brodé rond identification 2003	15
Gants nylon blanc	15
Insigne brodé poitrine PT FT / AGRIP	10
Insigne casquette	10
Insigne poitrine de grade	10
Insigne poitrine direction sur cuir	10
Manchon de grade 2003	15
Mi-chaussette noire	10
Pantalon honneur ou jupe honneur GG 2003	90
Pantalon SG été 2003	115
Pantalon SG mi-saison 2003	115
Patte épaule de grade	20
Pull-over	160
Sifflet	10
Capital annuel de points (cap) 800	

## FICHE TECHNIQUE N° 7

VESTIAIRE MÉTIER : POLICE DES TRANSPORTS EN COMMUN

## Corps de commandement

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Aiguillette	60
Barrette police rétro-réfléchissante 2003	10
Blouson chaud 2003	670
Blouson léger coupe-vent	200
Blouson mi-saison 2003	200
Casquette officier	300
Casquette souple nouvelle tenue 2003	70
Ceinture cuir noir	50
Chaussures basses noires honneur ou escarpins	290
Chaussures commando 2003	400
Chemise blanche honneur 2003	60
Chemise SG 2003	60
Chemisette bleu marine	60
Chemisette SG 2003	60
Cordon de sifflet	8
Coulant support de bâton	15
Cravate 2003	25
Écusson brodé direction 2003	15
Écusson brodé rond identification 2003	15

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Gants nylon blanc	15
Gants officier (1)	100
Insigne brodé poitrine direction PT FT / AGRIP	10
Insigne casquette à pressions	10
Insigne poitrine de grade	10
Insigne poitrine direction sur cuir	10
Manchon de grade 2003	15
Mi-chaussette noire	10
Pantalon ou jupe officier honneur (1)	250
Pantalon SG été 2003	115
Pantalon SG mi-saison 2003	115
Patte épaule de grade	20
Pull-over	160
Sifflet	10
Vareuse officier (1)	500
(1) Produit acheté par les SGAP	
Capital annuel de points (cap) 800	

## FICHE TECHNIQUE N° 8

VESTIAIRE MÉTIER : MONITEUR DE TIR – ACTIVITÉS PHYSIQUES  
ET PROFESSIONNELLES (PERMANENTS)

## Corps d'encadrement et d'application

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Aiguillette	60
Barrette police rétro-réfléchissante 2003	10
Blouson chaud 2003	670
Blouson léger coupe-vent	200
Blouson mi-saison 2003	200
Casquette rigide	70
Casquette souple nouvelle tenue 2003	70
Ceinture cuir noir	50
Chaussure commando 2003	400
Chaussures basses noires honneur ou escarpins	290
Chemise blanche honneur 2003	60
Chemise M0 type F1	60
Chemise SG 2003	60
Chemisette SG 2003	60
Combinaison bac	500
Cordon de sifflet	8
Couvre casquette blanc	15
Cravate 2003	25
Écusson brodé direction 2003	15
Écusson brodé moniteur de tir	15

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Écusson brodé rond identification 2003	15
Gants nylon blanc	15
Insigne brodé poitrine PT FT / AGRIP	10
Insigne casquette	10
Insigne CNT bronze patine 56mm tir qualifié	10
Insigne poitrine de grade	10
Manchon de grade 2003	15
Mi-chaussette noire	10
Pantalon honneur GG 2003 ou jupe honneur	90
Pantalon SG été 2003	115
Pantalon SG mi-saison 2003	115
Patte épaule de grade	20
Pull-over	160
Sifflet	10
Survêtement école	250
Capital annuel de point (cap) 800	

## FICHE TECHNIQUE N° 9

PAQUETAGE : MONITEUR DE TIR – ACTIVITÉS PHYSIQUES ET PROFESSIONNELLES (PERMANENTS)

## Corps de commandement

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Aiguillette	60
Barrette police rétro-réfléchissante 2003	10
Blouson chaud 2003	670
Blouson léger coupe-vent	200
Blouson mi-saison 2003	200
Casquette officier	300
Casquette souple nouvelle tenue 2003	70
Ceinture cuir noir	50
Chaussure commando 2003	400
Chaussures basses noires honneur ou escarpins	290
Chemise blanche honneur 2003	60
Chemise MO type F1	60
Chemise SG 2003	60
Chemisette SG 2003	60
Combinaison bac	500
Cordon de sifflet	8
Cravate 2003	25
Écusson brodé direction 2003	15
Écusson brodé moniteur de tir	15
Écusson brodé rond identification 2003	15
Gants nylon blanc	15

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Gants officier*	100
Insigne brodé poitrine direction PT FT / AGRIP	10
Insigne casquette à pressions	10
Insigne CNT bronze patine 56mm tir qualifié	10
Insigne poitrine de grade	10
Manchon de grade 2003	15
Mi-chaussette noire	10
Pantalon ou jupe officier honneur (1)	250
Pantalon SG été 2003	115
Pantalon SG mi-saison 2003	115
Patte épaule de grade	20
Pull-over	160
Sifflet	10
Survêtement école	250
Vareuse officier *	500
(1) Produit acheté par les SGAP	
Capital annuel de points (cap) 800	

## FICHE TECHNIQUE N° 10

VESTIAIRE MÉTIER : VTT – ROLLER

## Corps d'encadrement et d'application

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Aiguillette	60
Barrette police rétro-réfléchissante 2003	10
Blouson chaud 2003	670
Blouson léger coupe-vent	200
Blouson mi-saison 2003	200
Casquette rigide	70
Casquette souple nouvelle tenue 2003	70
Ceinture cuir noir	50
Chaussure commando 2003	400
Chaussures basses noires honneur ou escarpins	290
Chaussure sport noire*	300
Chemise blanche honneur 2003	60
Chemise SG 2003	60
Chemisette SG 2003	60
Cordon de sifflet	8
Coulant support de bâton	15
Couvre casquette blanc	15
Cravate 2003	25
Écusson brodé direction 2003	15
Écusson brodé rond identification 2003	15
Gants nylon blanc	15

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Gants VTT (1)	100
Insigne brodé poitrine PT FT / AGRIP	10
Insigne casquette	10
Insigne poitrine de grade	10
Insigne poitrine direction sur cuir	10
Manchon de grade 2003	15
Mi-chaussette noire	10
Pantalon honneur GG 2003 ou jupe honneur	90
Pantalon SG été 2003	115
Pantalon SG mi-saison 2003	115
Pantalon VTT	115
Patte épaule de grade	20
Polo bleu glacier police nationale	60
Pull-over	160
Sifflet	10
(1) Produit acheté par les SGAP	
Capital annuel points (cap) 800	

## FICHE TECHNIQUE N° 11

VESTIAIRE MÉTIER : VTT – ROLLER

**Corps de commandement**

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Aiguillette	60
Barrette police rétro-réfléchissante 2003	10
Blouson chaud 2003	670
Blouson léger coupe-vent	200
Blouson mi-saison 2003	200
Casquette officier	300
Casquette souple nouvelle tenue 2003	70
Ceinture cuir noir	50
Chaussure commando 2003	400
Chaussures basses noires honneur ou escarpins	290
Chaussure sport noire (1)	300
Chemise blanche honneur 2003	60
Chemise SG 2003	60
Chemisette SG 2003	60
Cordon de sifflet	8
Coulant support de bâton	15
Cravate 2003	25
Écusson brodé direction 2003	15
Écusson brodé rond identification 2003	15
Gants nylon blanc	15

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Gants officier (1)	100
Gants VTT (1)	100
Insigne brodé poitrine direction PT FT / AGRIP	10
Insigne casquette à pressions	10
Insigne poitrine de grade	10
Insigne poitrine direction sur cuir	10
Manchon de grade 2003	15
Mi-chaussette noire	10
Pantalon ou jupe officier honneur (1)	250
Pantalon SG été 2003	115
Pantalon SG mi-saison 2003	115
Pantalon VTT	115
Patte épaule de grade	20
Polo bleu glacier police nationale	60
Pull-over	160
Sifflet	10
Vareuse officier (1)	500
(1) Produit acheté par les SGAP	
Capital annuel de points (cap) 800	

## FICHE TECHNIQUE N° 12

VESTIAIRE MÉTIER : AUTOROUTIER / VOIE EXPRESSE

**Corps d'encadrement et d'application**

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Aiguillette	60
Barrette police rétro-réfléchissante 2003	10
Blouson chaud 2003	670
Blouson léger coupe-vent	200
Blouson mi-saison 2003	200
Bonnet de police	70
Casquette rigide	70
Casquette souple nouvelle tenue 2003	70
Ceinture cuir noir	50
Chaussure commando 2003	400
Chaussures basses noires honneur ou escarpins	290
Chemise blanche honneur 2003	60
Chemise SG 2003	60
Chemisette SG 2003	60
Cordon de sifflet	8
Coulant support de bâton	15
Couvre-casquette blanc	15
Cravate 2003	25

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Écusson brodé direction 2003	15
Écusson brodé rond identification 2003	15
Gants nylon blanc	15
Insigne brodé poitrine PT FT / AGRIP	10
Insigne casquette	10
Insigne de grade bonnet	10
Insigne poitrine de grade	10
Insigne poitrine direction sur cuir	10
Manchon de grade 2003	10
Mi-chaussette noire	10
Pantalon honneur GG 2003 ou jupe honneur	90
Pantalon SG été 2003	115
Pantalon SG mi-saison 2003	115
Pantalon VTT	115
Patte épaule de grade	20
Polo bleu glacier police nationale	60
Pull-over	160
Sifflet	10
Capital annuel de points (cap) 800	

#### Effets supplémentaires spécifiques aux CRS

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Insigne bonnet CRS	10
Capital annuel de points (cap) 800	

#### FICHE TECHNIQUE N° 13

VESTIAIRE MÉTIER : AUTOROUTIER / VOIE EXPRESSE

#### Corps de commandement

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Aiguillette	60
Barrette police rétro-réfléchissante 2003	10
Blouson chaud 2003	670
Blouson léger coupe-vent	200
Blouson mi-saison 2003	200
Bonnet de police	70
Casquette officier	300
Casquette souple nouvelle tenue 2003	70
Ceinture cuir noir	50
Chaussure commando 2003	400
Chaussures basses noires honneur ou escarpins	290
Chemise blanche honneur 2003	60
Chemise SG 2003	60
Chemisette SG 2003	60

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Cordon de sifflet	8
Coulant support de bâton	15
Cravate 2003	25
Écusson brodé direction 2003	15
Écusson brodé rond identification 2003	15
Gants nylon blanc	15
Gants officier (1)	100
Insigne brodé poitrine direction PT FT / AGRIP	10
Insigne casquette à pressions	10
Insigne de grade bonnet	10
Insigne poitrine de grade	10
Insigne poitrine direction sur cuir	10
Manchon de grade 2003	15
Mi-chaussette noire	10
Pantalon ou jupe officier honneur (1)	250
Pantalon SG été 2003	115
Pantalon SG mi-saison 2003	115
Pantalon VTT	115
Patte épaule de grade	20
Polo bleu glacier police nationale	60
Pull-over	160
Sifflet	10
Vareuse officier (1)	500
(1) Produit acheté par les SGAP	
Capital annuel de points (cap) 800	

#### Effets supplémentaires spécifiques aux CRS

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Couvre casquette blanc	15
Insigne bonnet CRS	10
Pantalon honneur GG 2003	90
Capital annuel de points (cap) 800	

#### FICHE TECHNIQUE N° 14

VESTIAIRE MÉTIER : BCT

#### Corps d'encadrement et d'application

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Aiguillette	60
Barrette police rétro-réfléchissante 2003	10
Blouson BCT (avec polaire + dossard)	200
Blouson chaud 2003	670
Blouson léger coupe-vent	200
Blouson mi-saison 2003	200

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Casquette rigide	70
Casquette souple nouvelle tenue 2003	70
Ceinture cuir noir	50
Chaussures basses noires honneur ou escarpins	290
Chaussures commando 2003	400
Chemise blanche honneur 2003	60
Chemise MO type F1	60
Chemisette bleu marine	60
Combinaison BCT	500
Cordon de sifflet	8
Coulant support de bâton	15
Couvre casquette blanc	15
Cravate 2003	25
Écusson brodé direction 2003	15
Écusson brodé rond identification 2003	15
Gants nylon blanc	15
Insigne BCT	10
Insigne brodé poitrine PT FT / AGRIP	10
Insigne casquette	10
Insigne poitrine de grade	10
Insigne poitrine direction sur cuir	10
Manchon de grade 2003	15
Mi-chaussette noire	10
Pantalon BCT	115
Pantalon honneur GG 2003 ou jupe honneur GG 2003	90
Patte épaule de grade	20
Pull-over	160
Sifflet	10
Capital annuel de points (cap) 800	

FICHE TECHNIQUE N° 15

VESTIAIRE MÉTIER : BCT

**Corps de commandement**

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Aiguillette	60
Barrette police rétro-réfléchissante 2003	10
Blouson BCT (avec polaire + dossard)	200
Blouson chaud 2003	670
Blouson léger coupe-vent	200
Blouson mi-saison 2003	200
Casquette officier	300
Casquette souple nouvelle tenue 2003	70

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Ceinture cuir noir	50
Chaussures basses noires honneur ou escarpins	290
Chaussures commando 2003	400
Chemise blanche honneur 2003	60
Chemise MO type F1	60
Chemisette bleu marine	60
Combinaison BCT	500
Cordon de sifflet	8
Coulant support de bâton	15
Cravate 2003	25
Écusson brodé direction 2003	15
Écusson brodé rond identification 2003	15
Gants nylon blanc	15
Gants officier (1)	100
Insigne BCT	10
Insigne brodé poitrine direction PT FT / AGRIP	10
Insigne casquette à pressions	10
Insigne poitrine de grade	10
Manchon de grade 2003	15
Mi-chaussette noire	10
Pantalon BCT	115
Pantalon ou jupe officier honneur*	250
Patte épaule de grade	20
Pull-over	160
Sifflet	10
Vareuse officier (1)	500
(1) Produit acheté par les SGAP	
Capital annuel de points (cap) 800	

FICHE TECHNIQUE N° 16

VESTIAIRE MÉTIER : CYCLOMOTORISTE

**Corps d'encadrement et d'application**

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Aiguillette	60
Barrette police rétro-réfléchissante 2003	10
Blouson chaud homme 2003	670
Blouson léger coupe-vent	200
Blouson mi-saison 2003	200
Casquette rigide	70
Casquette souple nouvelle tenue 2003	70
Ceinture cuir noir	50
Chaussures basses noires honneur ou escarpins	290

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Chaussures commando 2003	400
Chemise blanche honneur 2003	60
Chemise SG 2003	60
Chemisette SG 2003	60
Cordon de sifflet	8
Coulant support de bâton	15
Couvre-casquette blanc	15
Cravate 2003	25
Écusson brodé direction 2003	15
Écusson brodé rond identification 2003	15
Gants cyclo (1)	120
Gants nylon blanc	15
Insigne brodé poitrine PT FT / AGRIP	10
Insigne casquette	10
Insigne poitrine de grade	10
Insigne poitrine direction sur cuir	10
Manchon de grade 2003	15
Mi-chaussette noire	10
Pantalon honneur ou jupe honneur GG 2003	90
Pantalon SG été 2003	115
Pantalon SG mi-saison 2003	115
Patte épaule de grade	20
Pull-over	160
Sifflet	10
Surpantalon cyclo 2000	250
Veste imper cyclo 2000	600
(1) Produit acheté par les SGAP	
Capital annuel de points (cap) 800	

## FICHE TECHNIQUE N° 17

VESTIAIRE MÉTIER : CONDUCTEUR CYNOPHILE

**Corps d'encadrement et d'application**

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Aiguillette	60
Barrette police rétro-réfléchissante 2003	10
Blouson chaud 2003	670
Blouson léger coupe-vent	200
Blouson mi-saison 2003	200
Casquette rigide	70
Casquette souple nouvelle tenue 2003	70
Ceinture cuir noir	50
Chaussure commando 2003	400
Chaussures basses noires honneur ou escarpins	290

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Chemise blanche honneur 2003	60
Chemise MO type F1	60
Chemisette bleu marine	60
Combinaison maître chien	500
Cordon de sifflet	8
Coulant support de bâton	15
Couvre casquette blanc	15
Cravate 2003	25
Écusson brodé direction 2003	15
Écusson brodé rond identification 2003	15
Gants maintien de l'ordre	60
Gants nylon blanc	15
Insigne brigade canine et support	10
Insigne brodé poitrine PT FT / AGRIP	10
Insigne casquette	10
Insigne dresseur de chiens	10
Insigne poitrine de grade	10
Manchon de grade 2003	15
Mi-chaussette noire	10
Pantalon honneur GG 2003 jupe honneur GG 2003	90
Pantalon SG été 2003	115
Patte épaule de grade	20
Pull-over	160
Sifflet	10
Capital annuel de points (cap) 800	

## FICHE TECHNIQUE N° 18

VESTIAIRE MÉTIER : MAINTIEN DE L'ORDRE

**Corps d'encadrement et d'application**

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Aiguillette	60
Barrette police rétro-réfléchissante 2003	10
Blouson chaud 2003	670
Blouson léger coupe-vent	200
Blouson maintien de l'ordre	305
Blouson mi-saison 2003	200
Bonnet de police	70
Casquette rigide	70
Ceinture cuir noir	50
Chaussures basses noires honneur ou escarpins	290
Chaussures commando 2003	400
Chemise blanche honneur 2003	60

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Chemise maintien de l'ordre type F1	60
Chemisette bleu marine	60
Cordon de sifflet	8
Cotte maintien de l'ordre	360
Coulant support de bâton	15
Couvre-casquette blanc	15
Cravate 2003	25
Écusson brodé direction 2003	15
Écusson brodé poitrine direction grand format	15
Écusson brodé rond identification 2003	15
Gants maintien de l'ordre	60
Gants nylon blanc	15
Insigne brodé poitrine PT FT / AGRIP	10
Insigne casquette	10
Insigne de grade bonnet	10
Insigne poitrine de grade	10
Insigne poitrine direction sur cuir	10
Manchon de grade 2003	15
Mi-chaussette noire	10
Pantalon honneur ou jupe honneur GG 2003	90
Pantalon SG été 2003	115
Patte épaule de grade	20
Pull-over	160
Sifflet	10
Capital annuel de points (cap) 1200	

**Effets supplémentaires spécifiques aux CRS**

DÉSIGNATION	VALEUR PAQUETAGE en points
Chemise SG 2003	60
Chemisette SG 2003	60
Insigne bonnet crs	10
Pantalon SG mi-saison 2003	115
Pantalon polyvalent	100
Veste treillis exercice	120
Capital annuel de points (cap) 1200	

FICHE TECHNIQUE N° 19

VESTIAIRE MÉTIER : MAINTIEN DE L'ORDRE

**Corps de commandement**

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Aiguillette	60
Barrette police rétro-réfléchissante 2003	10

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Blouson chaud 2003	670
Blouson léger coupe-vent	200
Blouson maintien de l'ordre	305
Bonnet de police	70
Casquette officier	300
Ceinture cuir noir	50
Chaussures basses noires honneur ou escarpins	290
Chaussures commando 2003	400
Chemise blanche honneur 2003	60
Chemise maintien de l'ordre type F1	60
Chemisette bleu marine	60
Cordon de sifflet	8
Cotte maintien de l'ordre	360
Coulant support de bâton	15
Cravate 2003	25
Écusson brodé direction 2003	15
Écusson brodé poitrine direction grand format	15
Écusson brodé rond identification 2003	15
Gants maintien de l'ordre	60
Gants nylon blanc	15
Gants officier*	100
Insigne brodé poitrine direction PT FT/ AGRIP	10
Insigne casquette à pressions	10
Insigne de grade bonnet	10
Insigne poitrine de grade	10
Insigne poitrine direction sur cuir	10
Manchon de grade 2003	15
Mi-chaussette noire	10
Pantalon ou jupe officier honneur*	250
Pantalon SG été 2003	115
Patte épaule de grade	20
Pull-over	160
Sifflet	10
Vareuse officier*	500

**Effets supplémentaires spécifiques aux CRS**

DÉSIGNATION	VALEUR paquetage en points
Blouson mi-saison 2003	200
Chemise SG 2003	60
Chemisette SG 2003	60
Couvre-casquette blanc	10
Insigne bonnet crs	10

DÉSIGNATION	VALEUR paquetage en points
Pantalon honneur GG 2003	90
Pantalon SG mi-saison 2003	115
Pantalon polyvalent	100
Veste treillis exercice	120
(*) produit acheté par les SGAP	
Capital annuel de points (CAP) 1200	

## FICHE TECHNIQUE N° 20

VESTIAIRE MÉTIER : MAINTIEN DE L'ORDRE

**Corps de conception et de direction**

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Aiguillette	60
Barrette police rétro-réfléchissante 2003	10
Blouson chaud 2003	670
Blouson léger coupe-vent	200
Blouson maintien de l'ordre	305
Bonnet de police	70
Casquette rigide ou tricorne **	300
Ceinture cuir noir	50
Chaussures basses noires honneur ou escarpins	290
Chaussures commando 2003	400
Chemise blanche honneur 2003	60
Chemise maintien de l'ordre type F1	60
Chemisette bleu marine	60
Cordon de sifflet	8
Cotte maintien de l'ordre	360
Coulant support de bâton	15
Cravate 2003	25
Écusson brodé direction 2003	15
Écusson brodé poitrine direction grand format	15
Écusson brodé rond identification 2003	15
Gants maintien de l'ordre	60
Gants nylon blanc	15
Gants peau noire commissaire (1)	100
Insigne brodé poitrine PT FT / AGRIP	10
Insigne casquette à pressions (1)	10
Insigne de grade bonnet	10
Insigne poitrine de direction sur cuir	10
Insigne poitrine de grade (1)	10
Manchon de grade 2003	15
Mi-chaussette noire	10
Pantalon ou jupe commissaire honneur (1)	250

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Pantalon SG été 2003	115
Patte épaule de grade (1)	100
Pull-over	160
Sifflet	10
Vareuse commissaire*	500
1) Produit acheté par les SGAP	
Capital annuel de points (cap) 1200	

**Effets supplémentaires spécifiques aux CRS**

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Blouson mi-saison 2003	200
Chemise SG 2003	60
Chemisette SG 2003	60
Insigne bonnet crs	10
Pantalon SG mi-saison 2003	115
Pantalon polyvalent	115
Veste treillis exercice	150
Capital annuel de points (cap) 1200	

## FICHE TECHNIQUE N° 21

VESTIAIRE MÉTIER : MOTOCYCLISTE

**Tous corps**

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Aiguillette	60
Barrette police rétro-réfléchissante 2003	10
Bonnet de police	70
Blouson moto été 2006	600
Bottes moto (1)	900
Casquette rigide	70
Casquette officier	300
Ceinture cuir noir	50
Ceinture lombo abdominale (1)	300
Chemise blanche honneur 2003	60
Chemise MO type F1	60
Chemise SG 2003	60
Chemisette SG 2003	60
Cordon de sifflet	8
Coulant support de bâton	15
Couvre-casquette blanc	15
Cravate 2003	25
Culotte moto été & OM	250
Culotte moto hiver	250
Écusson brodé direction 2003	15

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Écusson brodé rond identification 2003	15
Gants moto (1)	170
Gants nylon blanc	15
Insigne de grade bonnet	10
Insigne brodé poitrine PT FT / AGRIP	10
Insigne casquette	10
Insigne thermoplastique motocycliste	15
Écusson direction thermoplastique moto 2006	
Lunettes de motocycliste (1)	150
Manchon de grade 2003	15
Mi-chaussette noire	10
Pantalon imper chaud réflecto moto	360
Surpantalon moto 2006	
Patte épaule de grade	20
Plastron tricot moto (1)	40
Pull-over	160
Sifflet	10
Vareuse moto*	500
Veste imper chaude réflecto moto	600
Veste imper chaude 2006	
(*) Produit acheté par les SGAP	
Capital annuel de points (cap) 1 200	

**Effets supplémentaires spécifiques aux officiers CRS**

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Pantalon officier honneur (1)	250
Vareuse officier (1)	500
(1) Produit acheté par les SGAP	
Capital annuel de points (cap) 1 200	

**Effets supplémentaires spécifiques CRS tous corps**

DÉSIGNATION	VALEUR UNITAIRE en points
Insigne bonnet CRS	10
(1) Produit acheté par les SGAP	
Capital annuel de points (cap) 1 200	

ANNEXE II

**Paquetages école**

Fiche n° 1	Cadet
Fiche n° 2	Élève adjoint de sécurité
Fiche n° 3	Élève gardien de la paix
Fiche n° 4	Élève officier
Fiche n° 5	Élève commissaire

**Paquetage école n° 1**

Cadet

DÉSIGNATION	QUANTITÉ PAQUETAGE INITIAL
Blouson léger coupe-vent	1
Blouson polyvalent été	1
Casquette souple cadet	1
Ceinture cuir noir	1
Ceinturon cuir noir	1
Chaussures basses noires honneur	1
Écusson cadet PN	2
Pantalon polyvalent	2
Polo blanc cadet PN	3
Pull-over PN	1
Survêtement ADS	1

**Paquetage école n° 2**

Élève adjoint de sécurité

DÉSIGNATION	QUANTITÉ PAQUETAGE INITIAL
Aiguillette	1
Barrette police rétro-réfléchissante 2003	2
Blouson chaud 2003	1
Blouson léger coupe-vent	1
Blouson mi-saison 2003	2
Blouson polyvalent recyclé *	2
Casquette rigide	1
Casquette souple nouvelle tenue 2003	1
Ceinture cuir noir	1
Chaussures basses noires honneur	1
Chaussures commando 2003	1
Chaussures de sport ADS	1
Chemise blanche honneur 2003	1
Chemise SG 2003	5
Chemisette SG 2003	4
Cordon de sifflet	1
Couvre casquette blanc	1
Cravate 2003	1
Écusson brodé direction 2003	3
Écusson brodé rond identification 2003	3
Gants nylon blanc	1
Insigne brodé poitrine PT FT / AGRIP	2
Insigne casquette NT	1
Insigne poitrine de grade	1
Insigne poitrine direction sur cuir	1

DÉSIGNATION	QUANTITÉ PAQUETAGE INITIAL
Manchon de grade 2003	1
Mi-chaussette noire	4
Pantalon honneur GG 2003	1
Pantalon polyvalent recycle *	2
Pantalon SG été 2003	1
Pantalon SG mi-saison 2003	2
Patte épaule de grade	1
Pull-over	1
Sac a paquetage	1
Sifflet	1
Survêtement ADS	1
* Produit géré par les écoles	

**Paquetage école n° 3**

Élève gardien

DÉSIGNATION	QUANTITÉ PAQUETAGE initial
Aiguillette	1
Barrette police rétro-réfléchissante 2003	2
Blouson chaud 2003	1
Blouson léger coupe-vent	1
Blouson mi-saison 2003	1
Blouson polyvalent été	1
Blouson polyvalent recycle *	1
Casquette rigide	1
Casquette souple nouvelle tenue 2003	1
Ceinture cuir noir	1
Chaussure commando 2003	1
Chaussures basses noires honneur	1
Chemise blanche honneur 2003	1
Chemise SG 2003	5
Chemisette SG 2003	5
Cordon de sifflet	1
Coulant support de bâton	1
Couvre casquette blanc	1
Cravate 2003	1
Écusson brodé direction 2003	2
Écusson brodé rond identification 2003	2
Gants nylon blanc	1
Insigne brodé poitrine PT FT / AGRIP	2
Insigne casquette nt	1
Insigne poitrine de grade	1
Insigne poitrine direction sur cuir	1

DÉSIGNATION	QUANTITÉ PAQUETAGE initial
Manchon de grade 2003	1
Mi-chaussette noire	4
Pantalon honneur GG 2003	1
Pantalon polyvalent	1
Pantalon polyvalent recycle *	1
Pantalon SG été 2003	1
Pantalon SG mi-saison 2003	1
Patte épaule de grade	1
Pull-over	1
Sifflet	1
Survêtement école	1
* Produit géré par les écoles	

**Paquetage école n° 4**

Élève lieutenant

DÉSIGNATION	QUANTITÉ PAQUETAGE initial
Aiguillette	1
Barrette police rétro-réfléchissante 2003	2
Blouson chaud 2003	1
Blouson léger coupe-vent	1
Blouson mi-saison 2003	1
Blouson polyvalent été	1
Blouson polyvalent recycle **	1
Casquette officier	1
Casquette souple nouvelle tenue 2003	1
Ceinture cuir noir	1
Chaussures basses noires honneur	1
Chaussure commando 2003	1
Chemise blanche honneur 2003	1
Chemise MO type F1	1
Chemise SG 2003	5
Chemisette SG 2003	5
Cravate 2003	1
Écusson brodé direction 2003	2
Écusson brodé rond identification 2003	2
Gants nylon blanc	1
Gants officier homme *	1
Insigne brodé poitrine PT FT / AGRIP	2
Insigne casquette à pressions	1
Insigne poitrine de grade	2
Manchon de grade 2003	2
Mi-chaussette noire	4